



Comité de Liaison des Associations
Indépendantes et Revendicatives de Rapatriés

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
tél / fax 01 61 35 12 74

MOTION NATIONALE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Monsieur Nicolas SARKOZY
Présidence de la République
Palais de l'Élysée

55 rue du Faubourg St Honoré
75008 PARIS

Lettre recommandée
Accusé de Réception

« Les promesses n'engagent que ceux à qui elles s'adressent ».

De cette formule cynique d'un homme politique contemporain, M Nicolas Sarkozy prenait le contre-pied, voici un peu plus d'un an, en écrivant, le 16 avril 2007 aux présidents des associations membres du CLAIRR, une lettre se terminant par : **« je veux sortir de la situation où nous sommes depuis trop longtemps, dans laquelle l'Etat promet constamment de faire un peu sans jamais faire ce qu'il faut, et où les rapatriés espèrent à chaque élection, ce qui n'arrive jamais.... »**

Dans celle-ci M. Sarkozy souhaitait que les victimes civiles innocentes – et notamment celles du 26 mars 1962, rue d'Isly à Alger – **« se voient reconnaître la qualité de morts pour la France »**, dans une autre lettre du 18 avril 2007 qu'il **« était grand temps que toute la lumière soit faite sur les disparitions, que des expert, historiens et chercheurs indépendants puissent véritablement étudier le sort des disparus... »**.

Il prenait l'**« engagement de régler définitivement la question des réparations »** et à ce titre énonçait que **« le dossier de l'indemnisation n'était pas clos »**. Il promettait aussi le **ré-examen des dossiers de réinstallation rejetés par la CNAIR.**

Certes, le Président de la République confiait rapidement après son élection la mission d'évaluation et de proposition promise au Conseil Economique et Social, par l'intermédiaire du Premier Ministre. Malheureusement, le rapport de cette Institution fut anémique et approximatif. Il esquiva l'objet principal en décrétant que le chiffrage des pertes subies était impossible, 45 ans après... Quant aux autres questions, notamment en faveur des victimes civiles, il restait dans le vague.

Le Conseil Economique et Social ne s'est donc pas montré capable d'éclairer les choix des pouvoirs publics.

C'est en conséquence au Chef de l'Etat que nous prenons l'initiative de nous adresser à nouveau en lui demandant de faire prévaloir ses engagements initiaux

en reconnaissant :

- aux victimes de la fusillade du 26 mars 1962 rue d'Isly à ALGER la qualité de « Morts pour la France » ainsi qu'aux autres victimes innocentes de la guerre d'Algérie (élus, fonctionnaires, disparus.)

en chargeant

- le Premier Ministre de nommer une commission d'enquête chargée de faire toute la lumière sur le drame des disparus,
- le Ministre du budget et des comptes publics de préparer un correctif à indemnisation raisonnable et étalé dans le temps
- le Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et le Ministre en charge du budget d'aligner les indemnisations des enfants de disparus et des pupilles de la Nation sur celle des descendants des victimes de la deuxième guerre mondiale.

Les signataires de cette motion en appellent au Président de la République **pour que 46 ans après l'abandon de leur province les rapatriés obtiennent enfin de la Nation la réparation qui leur est due.**

Nom du rapatrié :

Adresse :

Signature :